

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DU VILPION

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 14 mai 2013, une enquête publique qui sera ouverte du **vendredi 14 juin 2013 au mardi 16 juillet 2013 inclus**, dans les communes de HOURY, LUGNY, SAINT-GOBERT et VOHARIES sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien du Vilpion sur le territoire des communes de HOURY, LUGNY, SAINT-GOBERT et VOHARIES présentée par la société PARC EOLIEN NORDEX III SAS dont le siège social est situé 23 rue d'Anjou 75 008 PARIS.

Le projet est composé de 6 éoliennes d'une puissance nominale de 2,5 MW et d'une hauteur de 150 mètres sur le territoire des communes de HOURY, LUGNY, SAINT-GOBERT et VOHARIES.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de HOURY, LUGNY, SAINT-GOBERT et VOHARIES ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-GOBERT, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société ***PARC EOLIEN NORDEX III SAS*** au 23 rue d'Anjou 75 008 PARIS

Mme Nadia QUIEVREUX, attachée territoriale, en retraite, a été désignée comme commissaire enquêteur et M. Alain Rodier, responsable SHE, en retraite, a été désigné comme suppléant ; Mme Nadia QUIEVREUX siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Vendredi 14 juin 2013	15h-18h	SAINTE-GOBERT
Samedi 22 juin 2013	9h-12h	LUGNY
Lundi 01 juillet 2013	15h-18h	HOURY
Mercredi 10 juillet 2013	9h-12h	VOHARIES
Mardi 16 juillet 2013	9h-12h	SAINTE-GOBERT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de HOURY, LUGNY, SAINT-GOBERT et VOHARIES et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,

Thomas BOSSUYT